

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

DELIBERATION n°2026_15				<u>Séance du 20 mars 2026</u>
Nombre du Conseil municipal				L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en séance d'installation, sous la présidence de Monsieur Adrian RAFFIN, maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	
23	23	19	23	

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026 en portage boites aux lettres et envoi dématérialisé.

Présents : AUMONT Caroline ; BACHELOT Xavier ; BLANC-GONNET Johanne ; BORDET Anne ; BROCHIER Carine ; CABANE Claire ; CATTET Georges ; CHABANNE Cendrine ; CHEMIN Estelle ; COLLU Cyrine ; COSTA Andrea ; COTTIN Clément ; GAUCHON Sandrine ; GONNET André ; GUYOT Sylvain ; LEGRAND Sophie ; MERZARIO Bruno ; RAFFIN Adrian ; VASSEUR Jeanne.

Absents excusés : BOUVIER Julien (donne pouvoir à MERZARIO Bruno), COURROUX John (donne pouvoir à BROCHIER Carine), GUITTON William (donne pouvoir à RAFFIN Adrian), RIGOUT Pierre-Antoine (donne pouvoir à GAUCHON Sandrine).

Secrétaire de Séance : Georges CATTET

Début de séance : 18h

Délibération n° : 2026_15 : Création de 7 conseillers municipaux délégués

RAPPORT DE PRESENTATION

VU l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ».

Ainsi, en complément des cinq adjoints au maire, il est proposé de créer sept postes de conseiller(e)s municipaux délégués, comme suit :

- Conseiller municipal délégué – chargé du patrimoine
- Conseiller municipal délégué – chargé des mobilités
- Conseiller municipal délégué – chargé de la culture
- Conseiller municipal délégué – chargé de politique éducative
- Conseiller municipal délégué – chargé de l'action sociale
- Conseiller municipal délégué – chargé de l'évènementiel
- Conseiller municipal délégué – chargé de la communication de la concertation

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Maire du Touvet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer **sept** postes de conseiller(e)s municipaux délégués.

Le Conseil Municipal adopte

Pour : 21

Contre : 2

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Touvet, le 23 mars 2026
Le Maire,
Adrian RAFFIN

TRANSMIS au représentant de l'Etat le 23 mars 2026

